

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois de juillet à dix-neuf heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Coudun, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COULON, Maire.

Etaient présents : Messieurs Mesdames Jean-Marie COULON, Thomas PLASMAN, Eva PETROWICK, Joël LE DU, Philippe ETIENNE, Régine ALLAVOINE, Nicole DEVUYST, Christophe LEGRAIN, Catherine KUREK, Laetitia MOLINA, Sylvie ROLLET, Serge DE ARAUJO, Yannick LHIRONDELLE.

Pouvoirs : Madame Sandrine AURIBAUT à Monsieur Jean-Marie COULON
Monsieur Yannick PRILLIEUX à Monsieur Joël LE DU

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du 27 juin 2023,
- Délibération accord devis pour les jeux de l'école maternelle.....(délibération N°37-07-2023)
- Délibération attribution subvention exceptionnelle à l'Amicale Bouliste.....(délibération N°38-07-2023)
- Informations diverses,
- Questions diverses.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Thomas PLASMAN est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 27 JUIN 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal du 27 juin 2023.

DÉLIBÉRATION ACCORD DEVIS POUR LES JEUX DE L'ÉCOLE MATERNELLE (délibération N°37-07-2023)

Monsieur PLASMAN, en charge des affaires scolaires, présente le devis de la société SYNCHRONICITY pour l'achat de jeux extérieurs pour les élèves de l'école maternelle (2 à 6 ans).

Le montant du devis s'élève à la somme de 7 407 euros hors taxes avec la fourniture de dalles amortissantes alvéolées, une option avec la pose des dalles alvéolées, est proposée avec un supplément de 4 393 euros hors taxes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de retenir l'offre de SYNCHRONICITY pour un montant hors taxes de 7 407 euros hors taxes, la pose sera confiée au service technique.

Monsieur PLASMAN précise qu'après l'installation, il conviendra de réaliser un contrôle par un organisme agréé.

Concernant les travaux de clôture de l'école maternelle, les thuyas ont été arrachés, la pose des panneaux rigides est réalisée. Il reste les lames occultantes à fixer.

DÉLIBÉRATION ATTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'AMICALE BOULISTE (délibération N°38-07-2023)

Monsieur LE DU, en charge des associations, présente une demande de l'Amicale Bouliste de Coudun, qui sollicite une subvention exceptionnelle du fait que deux équipes (1 quadrette et 1 doublette) se sont qualifiées pour le championnat de France.

Le montant estimé pour ces déplacements est de 1 855 euros. La commission propose d'octroyer la somme de 750 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de suivre la décision de la commission culturelle et d'octroyer la somme de 750 euros.

INFORMATIONS DIVERSES

Bus pour l'emploi : Un bilan de l'année 2022 a été transmis. Le bus a tenu 6 permanences sur Coudun, 9 personnes ont été reçues et aucun entretien individuel n'a été réalisé.

Pass sports citoyen : Une affiche a été transmise concernant l'aide octroyée par le Conseil Départemental pour financer une activité sportive en club, pour les moins de 18 ans. Son montant passe de 15 à 20 euros.

Gens du voyage : La commune a rejoint la plateforme collaborative RESANA, mise en place par la Gendarmerie. Les arrêtés municipaux sont archivés dessus. Concernant la commune, un arrêté a été établi pour interdire

l'installation des gens du voyage, sur tout le territoire (sur conseil de la Préfecture), en complément des travaux réalisés sur la place communale pour limiter l'accès au terrain de football.

Manifestation : La cérémonie du 14 juillet se tiendra à 11 heures au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur sous le préau de la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PLASMAN informe que le congé maternité de Madame MATRAN, ATSEM, s'achève le 1^{er} septembre 2023. À sa demande, un congé parental à 70 % sera mis en place. Par conséquent, elle sera absente les lundis et sera remplacée par Madame VERBECK.

Madame PETROWICK informe que la commission sécurité a fait le tour du village pour réaliser l'inventaire de la signalisation (à déposer ou à nettoyer) et des marquages au sol.

Un nettoyage des panneaux sera réalisé dès la fin de la restriction de l'eau et les marquages au sols seront réalisés en septembre.

Monsieur ETIENNE souligne que les pierres qui ont été installées pour limiter l'accès au terrain de football sont, pour certaine, un peu légères.

Monsieur LHIRONDELLE demande la date de passage de la balayeuse.

Monsieur LHIRONDELLE fait part, que des piquets pour délimiter un jardin en friche, implanté sur la voie verte, au niveau du 52 rue des acacias, gêne le passage des engins pour l'entretien. Le propriétaire a vendu son bien et a laissé les piquets. Il préconise leur enlèvement pour faciliter le passage des engins.

Monsieur COULON précise que l'entretien de la voie verte incombe à la commune jusqu'à la fin des travaux. Un nouveau maître d'œuvre a été désigné par la Communauté de Communes. Un planning a été établi. Les consultations des entreprises se dérouleront début septembre, pour une mise en service fin du premier semestre 2024.

Monsieur DE ARAUJO informe que ce jour, un brouillard et des odeurs importantes émanaient de l'usine Duo Métal.

Monsieur COULON répond que lundi dernier un couple de riverains, a appelé le responsable du site car effectivement des odeurs particulières se sont répandues dans le secteur. Ces odeurs ne pouvaient pas émaner de l'usine car les fours sont éteints pour le nettoyage le lundi. La source n'a pu être identifiée. Plusieurs rencontres se sont déroulées au sein de l'entreprise. Un historique depuis leur installation à aujourd'hui ainsi que pour l'avenir, a été transmis. Un collectif de riverains, a été créé. Des visites du site par petit groupe de 3 à 4 personnes seront organisées à partir de septembre pour voir tout le processus de nettoyage des fûts. Des travaux sont prévus courant de l'été.

Monsieur DE ARAUJO suggère que quand une commission doit se tenir avec peu de point à l'ordre jour, de la programmer avant le Conseil Municipal pour éviter de se mobiliser sur deux soirées.

Monsieur DE ARAUJO rappelle les trois demandes formulées lors du dernier Conseil à savoir :

- Avoir une copie de l'étude de sécurité.

Madame PETROWICK répond que c'est d'accord et que cela va être fait prochainement.

- Avoir une copie du devis d'achat du camion benne,
- Avoir une copie du devis de la tondeuse autoportée.

Monsieur COULON prendra contact avec Monsieur DE ARAUJO pour ces deux points.

La séance a été levée à 19 h 35

Le Maire,
Jean-Marie COULON

Le secrétaire de séance,
Thomas PLASMAN